

PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 2021-2022

Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école : Ça vaut le coup d'agir ensemble!

Annexe 3



Date d'approbation du conseil d'établissement 30 novembre 2021				
Nom de l'école St-Michel-Archange	<input checked="" type="checkbox"/> Primaire	Date 2021-11-23	Nombre d'élèves 289	Nom de la direction Isabelle Lessard
	<input type="checkbox"/> Secondaire			Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail Line Martineau
Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail Pour le comité code de vie (automne 2021) : Marie-France Lemieux, Marie-Josée Plnsonneaut, Karine Tredemy, Sophie Boissy, Gabriella Sorel, Janie Benoit, Line Martineau, Isabelle Lessard Pour le comité du plan de lutte contre la violence et l'intimidation : Karine Trédémy (enseignante), Janie Benoît (technicienne en éducation spécialisée), Mégane Prudhomme (agente de réadaptation en psychoéducation), Carine Malo (technicienne au service de garde), Line Martineau (directrice adjointe)				
CE PLAN S'INSCRIT DANS LA POURSUITE DES OBJECTIFS DU PLAN ENGAGEMENT VERS LA REUSSITE (PEVR), PLUS PRÉCISEMENT DE L'ORIENTATION 3 DU PEVR : OFFRIR UN MILIEU DE VIE STIMULANT ET SECURITAIRE, NON-VIOLENT ET SANS INTIMIDATION.				

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	SYNTHÈSE DU PORTRAIT DE SITUATION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
<p>1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence :</p>	<p>Suite à l'analyse des sondages effectués auprès des élèves, des parents et des membres du personnel en <u>janvier 2018</u>, voici les principales constatations que l'on en retire : aspects positifs (+) et problématiques (-) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le sentiment de sécurité à l'école est très présent (élèves et adultes) (+); • Les élèves nomment que leurs enseignants sont là pour eux (+) • La structure de l'école en lien avec la sécurité et le sentiment de bien-être est perçue positivement par les élèves et les adultes (+) • Les élèves nomment que les membres du personnel interviennent rapidement lorsqu'ils sont témoins ou lorsqu'ils sont informés (+); • Peu d'élèves se sentent intimidés ou sont victimes d'actes de violence et/ou d'intimidation(+); • Les élèves qui se sentent victimes ou qui sont témoins d'actes nomment les toilettes, casiers et vestiaires comme endroits plus à risque. (déplacements) (-) • Les élèves qui se sentent victimes ou qui sont témoins d'actes nomment le matin avant le début des cours, le midi et à la fin des cours comme moments plus à risque. (déplacements) (-) • Parmi les élèves qui se sentent victimes ou qui sont témoins, il y a plus de garçons que de filles qui nomment la violence verbale et physique. (-) • Activités de prévention présentes, mais pourraient être plus nombreuses (+/-); • Un certain nombre d'élèves et parents nomment que les activités parascolaires offertes ne les intéressent pas (-) • Moyens de communication avec les parents (+); • Moyens de dénonciation (+); <p><i>En début d'année, l'ensemble des intervenants notaient une augmentation des gestes de violence physique et verbale à la suite du retour à la normale, suivant l'allègement des règles sanitaires en contexte de pandémie lorsque les élèves se retrouvaient sur la cour. L'équipe-école s'est rapidement mobilisée pour améliorer la communication entre les intervenants et les parents. Par contre, l'utilisation accrue des outils technologiques amène une inquiétude encore présente face à la cyber intimidation, les réseaux sociaux n'aidant pas en ce sens.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sondages effectués auprès des élèves de 4^e année et du 3^e cycle (132 élèves/303= 44%) • Sondages effectués auprès des parents des élèves (47 parents/ = %) • Sondages effectués auprès des membres du personnel (30 membres du personnel/30 = 100%)

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	SYNTHÈSE DU PORTRAIT DE SITUATION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
	<p><u>Nos enjeux prioritaires</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Augmenter et diversifier l'offre d'activités parascolaires (en contexte de pandémie, l'incertitude des mesures sanitaires de la pandémie qui est encore présente, l'offre ne peut être augmentée, mais 2 activités sont offertes présentement : les cours d'anglais au préscolaire et l'improvisation au 3^e cycle 2. Enseigner et modéliser les comportements respectueux entre pairs 3. Mettre en place des mesures pour améliorer le sentiment de sécurité dans les endroits et les moments plus à risque 	
	<ol style="list-style-type: none"> 4. Sensibiliser les parents d'apporter une surveillance accrue de l'utilisation des réseaux sociaux chez leur enfant 	

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE		DESCRIPTION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
<p>2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique</p>	Mesures déjà en place	<ul style="list-style-type: none"> • Révision annuelle du code de vie et des règles de fonctionnement • Ateliers en classe sur la résolution de conflits et l'intimidation (T.E.S. et enfants-retour) • Mise en place de la Brigade scolaire • Sensibilisation, éducation et modélisation des comportements attendus • Ateliers sur les habiletés sociales (T.E.S. et agente de réadaptation en psychoéducation) • Postes de vigie et de surveillance (enseignants, SDG et midi) • Assemblée annuelle de septembre sur le civisme et définir ce qu'est l'intimidation et la violence vs les conflits (direction) • Boîtes de dénonciation • Activités de jumelage interclasses • Valorisation des bons comportements • Formation du personnel pour définir l'intimidation/violence VS conflits • Rencontres de discussion et mises au point (multis, plans d'action pour élèves, etc) 	<p>Code de vie et règles de fonctionnement de l'école Règles de fonctionnement de la cour Horaire des surveillances en rotation Billet de dénonciation Billets Coup de cœur Certificats de bon comportement Aide-mémoire pour comprendre +différencier intimidation et violence Outil de référence de la CSDGS par Claudia</p>
	Mesures		
	Mesures à ajouter	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir un atelier parents-enfants sur la gestion des émotions et la résolution de conflits pour les élèves de maternelle et de 1^{er} année (si le contexte sanitaire le permet à l'hiver/au printemps) • Rappel auprès du personnel de l'école des ressources disponibles sur les différentes plateformes afin de bien définir l'intimidation/violence VS conflits 	<p>Formateur/Formatrice pour l'atelier Parents-enfants</p>
<p>3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire :</p>	Mesures déjà en place	<ul style="list-style-type: none"> • Code de vie et règles de fonctionnement (diffusion et engagement via agenda) • Appels et/ou notes écrites aux parents, discussions et rencontres • Diffusion du plan de lutte (site web, courriel) • Diffusion annuelle du nouveau dépliant du CSSDGS sur le site de l'école • Système de consignation et de communication des interventions (billet de communication) • Système de consignation et de communication des incidents mineurs et majeurs (agenda et passeport) • Boîte de courriels pour dénoncer les situations de violence et l'intimidation 	<p>Code de vie et règles de fonctionnement de l'école Plan de lutte Dépliant du CSSDGS Billet de communication Passeport/Fiche de consignation Site web de l'école</p>

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE		DESCRIPTION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
	Mesures à modifier		
	Mesures à ajouter	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir un atelier parents-enfants sur la gestion des émotions et la résolution de conflits pour les élèves de maternelle et de 1^{er} année Atelier de sensibilisation pour les parents 	

Les no 4 à 9 sont des éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	DESCRIPTION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
<p>4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amener l'élève à développer l'habitude à aller voir un adulte dès que l'événement se produit. • Utiliser un billet de signalement adapté pour le groupe d'âge visé (avec pictogrammes pour les plus jeunes, et avec texte pour les plus vieux. (classe) • 2 boîtes pour dénoncer les situations de violence et/ou d'intimidation sont accessibles dans l'école (modulaires, corridor près de la bibliothèque) 	<p>Code de vie Boîte de dénonciation et billet de signalement d'événement adapté selon l'âge Adresse courriel créée spécifiquement pour dénoncer Affiches pour des endroits stratégiques dans les corridors de l'école.</p>
<p>5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne :</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prioriser l'analyse de l'événement 2. Rencontrer la victime (offrir soutien et accompagnement, si nécessaire) 3. Mettre en place des mesures de protection (si besoin) 4. Intervenir auprès de la personne qui intimide 5. Rencontrer les témoins (offrir soutien et accompagnement, si nécessaire) 6. Informer les parents des élèves concernés et les associer à la recherche de solutions 7. Assurer le suivi des interventions selon les modalités établies dans l'école 8. Au besoin, mettre en place un plan d'intervention adapté (PIA) pour les élèves (victimes ou auteurs) concernées lorsqu'il y a récurrence. 9. Avoir recours aux ressources professionnelles de l'école pour les élèves concernés par des actes récurrents ou sévères d'intimidation ou de violence. 10. Consigner l'acte d'intimidation ou de violence afin d'assurer le suivi approprié auprès des personnes impliquées (modalités de consignation des événements en respect de la protection des renseignements personnels). 	<p>Outils technologiques des intervenants permettent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un plus grand nombre de rencontres, plus facilement et plus rapidement 2. Un délai moins long dans les réponses <p>Un sentiment de proactivité dans les interventions à mettre en place</p>
<p>6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appel aux parents des élèves intimidateurs et intimidés (T.E.S., agente de réadaptation et direction) • Consignation des événements au dossier de l'élève (T.E.S., agente de réadaptation et direction) • Seuls les membres du personnel concernés sont informés • Chaque parent est informé des événements survenus concernant son enfant 	<p>Loi de la protection des renseignements personnels</p>
<p>7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte :</p>	<p>Victime:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les habiletés sociales, estime de soi et affirmation de soi • Participer à des activités d'habiletés sociales (classe, midi, TES, agente de réadaptation) • Conscientiser l'élève sur ces gestes qui peuvent provoquer les pairs, s'il y a lieu • Amener la victime à se rapprocher des pairs positifs et à s'éloigner des intimidateurs • Intégrer la victime dans des activités où il y a des pairs positifs • Référer à une personne-ressource, s'il y a lieu (services complémentaires, policière, autres) 	<p>Cahier 'Non à l'intimidation' de Nancy Doyon utilisé par les interventions</p> <p>Affiches</p>

Les no 4 à 9 sont des éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	DESCRIPTION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité d'élaborer un plan d'intervention <p>Témoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rassurer le témoin et lui permettre de s'exprimer Éduquer sur les différents rôles des témoins dans une situation d'intimidation Sensibiliser à ce que vit la victime Encourager à intervenir (dire à l'auteur d'arrêter, aller chercher de l'aide, consoler, etc.) <p>Auteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer des habiletés sociales Participer à des activités d'habiletés sociales (classe, midi, TES et agente de réadaptation) Conscientiser l'élève sur ces gestes qui peuvent provoquer les pairs, s'il y a lieu Référer à une personne-ressource, s'il y a lieu (services complémentaires, policière, autres) Possibilité d'élaborer un plan d'intervention 	
<p>8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes :</p>	<p>1^{er} niveau :</p> <ol style="list-style-type: none"> Retrait du jeu ou de la zone à risque Rencontre du jeune avec la direction Communication aux parents de la victime et de l'auteur Geste(s) réparateur(s) ou réflexion écrite <p>2^e niveau : étapes du 1^{er} niveau à faire ET</p> <ul style="list-style-type: none"> Convocation des parents à une rencontre avec la direction et personnel concerné Suspension interne ou externe <p>3^e niveau : étapes du 1^{er} et 2^e niveau à faire ET</p> <ul style="list-style-type: none"> Suspension externe Implication du service de police Implication du centre de service scolaire (programmes particuliers, changement d'école, autres options considérées) 	<p>Code de vie Pyramide des statuts Système de consignation et communication (passeport et agenda) Consignation dans SPI</p>
<p>9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte</p>	<ul style="list-style-type: none"> Questionner régulièrement la victime pour s'assurer qu'elle ne fait pas l'objet de représailles ou de nouveaux actes d'intimidation 	

Les no 4 à 9 sont des éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	DESCRIPTION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
concernant un acte d'intimidation ou de violence :	<ul style="list-style-type: none"> • Voir à ce que les mesures mises en place pour soutenir ou encadrer soient appliquées et respectées, en ajouter ou modifier si celles prévues ne sont pas efficaces (intervenant et direction) • Revoir régulièrement l'élève pour vérifier la réussite du plan et évaluer la vulnérabilité de l'élève face à d'éventuels incidents ou à reproduire des comportements d'intimidation ou de violence <p>Effectuer un suivi aux parents pour les informer de la progression de la situation, pour les impliquer et évaluer l'efficacité des moyens mis en place</p>	
Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur la forme et la nature des engagements qui doivent être pris par la direction de l'école envers l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents (article 75.2 LIP)		

[https://o365csdgs.sharepoint.com/sites/Directionnrale2/Documents partages/General/Annees Scolaires/2021-2022/Processus intégré de gestion des établissements/Annexe 3_Gabarit plan de lutte.docx](https://o365csdgs.sharepoint.com/sites/Directionnrale2/Documents%20partages/General/Annees%20Scolaires/2021-2022/Processus%20int%C3%A9gr%C3%A9%20de%20gestion%20des%20%C3%A9tablissements/Annexe%203_Gabarit%20plan%20de%20lutte.docx)